

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1023

Artikel: Femmes rares au bel étage
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020633>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes rares au bel étage

(y) Dans les entreprises et les administrations, le tournant du Nouvel-An ne vaut pas seulement aux chers collaborateurs des discours bien sentis sur la marche des affaires et des dossiers, mais représente aussi l'occasion de promotions et autres avancements.

Autant dire que c'est l'occasion de voir en particulier si l'économie passe «des paroles aux actes» en matière de promotion des femmes aux postes de direction. A cet égard, les nominations interve-

nues au 1^{er} janvier 1991 ont de quoi décevoir. Dans l'industrie, les dames sises au bel étage demeurent l'exception, le plus souvent due à la famille (naissance ou alliance). Et même dans les services, la situation est à peine meilleure. Les banques aiment avoir quelques conseillères en gestion de fortune et quelques gérantes de filiales (pas trop importantes), mais la promotion aux plus hauts niveaux demeure rarissime: deux sous-directrices à la banque Bär depuis le 1^{er} janvier, cinq à l'UBS, trois à la SBS (dans les deux cas sur une centaine de promotions!). Le Crédit suisse fait un effort à peine plus prononcé: presque 10% des promotions concernent des femmes. Dans les assurances, les femmes sont bien vues au niveau de l'acquisition,

sition, mais, après comme avant, pas de la gestion générale.

Dans la grande distribution, on considère mieux les consommatrices que les directrices : la Fédération des coopératives Migros a nommé au 1^{er} janvier quatre femmes parmi les seize nouveaux fondés de pouvoir et avancé cinq femmes au rang de mandataire commercial (sur vingt). A Coop Suisse, où Edith Nobel-Ruefli occupe l'importante position de vice-présidente de la direction, il n'y a pas de femmes parmi les personnes promues à la centrale bâloise.

Bilan très modeste donc. L'égalité des droits, notamment à un salaire égal pour un travail de valeur égale, demeure un objectif non pleinement réalisé malgré sa proclamation constitutionnelle en 1981. Quant à l'égalité des chances, que la charte fondamentale et la loi se gardent bien de proclamer, elle reste un slogan, ou un vœu pie — les rarissimes exceptions confirmant la règle.

Rendez-vous donc au 800^e anniversaire d'Helvétia pour que la Femme-mère mythique fasse enfin place dans la réalité aux femmes tout court. ■

dans l'incapacité de présenter une liste pour chacun des deux sexes; par ailleurs les variations dans un sens ou dans l'autre se compensent certainement. Rappelons qu'il ne s'agit nullement d'obliger les femmes à élire un parlement de femmes et les hommes un parlement d'hommes, mais bien tout électeur à élire les hommes et les femmes qui le représenteront. Le système est égalitaire jusqu'à la perversion, puisque même le plus fiefé misogyne, ou la plus farouche féministe antimâle, devra se résoudre — mais dans le total respect de ses droits politiques — à contribuer à la désignation de députés du sexe opposé.

Une initiative cantonale ferait l'affaire

Pourquoi se donner tant de mal? Parce qu'il faut tirer toutes les conséquences du fait que la société est composée d'hommes et de femmes égaux et responsables, que chaque personne a en elle une part masculine et une part féminine. Chaque fois que cela est possible (et ça l'est en tout cas pour les systèmes fondés sur la représentation proportionnelle ou les élections où deux sièges sont à pourvoir, type députés au Conseil des Etats) il est souhaitable d'assurer la présence égale d'hommes et de femmes. C'est aussi une condition de base pour assurer un rééquilibrage du personnel politique (et donc de son discours) et du vivier dans lequel se forment les candidats aux fonctions d'exécutif.

Alors, on essaie? Une initiative cantonale, c'est moins difficile et ça peut servir d'exemple. C'est en partant des cantons que le suffrage féminin, ou le droit de vote à 18 ans, se sont imposés. ■

POLITIQUE CANTONALE Le Tessin aux Tessinois

(cfp) Les prochaines élections cantonales tessinoises seront agitées puisqu'en plus des partis traditionnels et de ceux qui ont été fondés ces dernières années à la suite de scissions et de regroupements, une *Ligue des Tessinois* vient de voir le jour. Elle a été fondée sur la foi de sondages d'opinion, grâce aux moyens financiers importants dont dispose un gros entrepreneur et au journal du dimanche qu'il a lancé. La diffusion du journal, porteur du message de la Ligue, est importante parce qu'il est gratuit. Les sondages sont impressionnantes. La Ligue obtiendrait un siège au Conseil d'Etat élu au système proportionnel. Les partis, déjà bousculés il y a quatre ans par l'entrée en scène du Parti socialiste uniifié, qui a obtenu un siège au détriment des démocrates chrétiens, s'attendent au pire. La lutte sera dure car, même si nous ne sommes plus au XIX^e siècle, avec les morts qui marquaient bien des élections, les Tessinois se passionnent encore pour la politique.

Le programme de la Ligue est fort simple: les Tessinois doivent retrouver leur fierté, la bureaucratie doit être éliminée, notamment dans le domaine de la construction, en bref le Tessin doit revenir aux Tessinois. S'agit-il d'une vague de fond, à caractère populiste, ou n'est-ce qu'une illusion médiatique créée par un journal dont l'existence est assurée par la publicité, ce qui ne garantit pas l'adhésion des lecteurs à sa ligne politique? Il est certain que le Tessin a la volonté de mieux marquer sa spécificité que par le passé. Le jour où la presse présentait le compte-rendu de l'inauguration du 700^e anniversaire de la Confédération, le *Corriere del Ticino* relevait que dans la nouvelle formule de la revue *Swissair Gazette* il y a des textes en allemand, en anglais, en français, en japonais et en espagnol, mais aucun en italien. Détail peut-être, mais que les Tessinois, comme les Romands quand ils sont concernés, ne manquent pas de relever. Dommage qu'ils ne lisent guère *24 Heures*, ils y trouveraient la proposition originale et utopique d'Alain Pi-chard: faire de l'italien la seule langue nationale de la Suisse.

Même la *Ligue des Tessinois* n'aurait pas osé faire campagne sur ce thème. ■